

ANNEXE 1
Projet scientifique d'intervention

ANNEXE 2
Plan de l'emprise du diagnostic

Département : MAYENNE (53)

Commune : ERNÉE

Lieu-dit : RN12 - DÉVIATION ERNÉE

Références cadastrales :

Section : BL, Parcelles : 443,446,448,449,451,453*,455,457,459,463

Section BM, Parcelles : 191,196p,

198,239,241,243,246,249,252,255,257,260,263,268,270p,272,274p,278p,281,284,288p,292,293,297,299p,301,3
03,305,309,312,315,317,320,323,325

Section : BN, Parcelles :

222,248,311,381,384,389,393,395,401,420,421,425,431,435,437p,439,443,444,445,448,449

Section : BV Parcellle : 173

Surface totale de l'emprise du diagnostic : 234 438 m²

*Cette parcelle ne sera pas sondée en accord avec Madame MAVÉRAUD-TARDIVEAU de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire.

ANNEXE 3
Attestation d'accord du propriétaire du terrain
(ou acte valant autorisation du propriétaire du terrain)

Diagnostic archéologique D149841
ERNÉE (53), RN12 - DÉVIATION ERNÉE

**Projet scientifique et technique d'intervention
modifié 2**

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Pays de la Loire	Département	Mayenne
Commune	Ernée		
Lieu-dit	RN12 - DÉVIATION ERNÉE		
	Ernée : Section : BN, Parcelles : 222, 248, 311, 381, 384, 389, 393, 395, 401, 420, 421, 425, 431, 435, 437p, 439, 443, 444, 445, 448, 449		
Cadastre	Ernée : Section : BM , Parcelles : 191, 196p, 198, 239, 241, 243, 246, 249, 252, 255, 257, 260, 263, 268, 270p, 272, 274p, 278p, 281, 284, 288p, 292, 293, 297, 299p, 301, 303, 305, 309, 312, 315, 317, 320, 323, 325		
	Ernée : Section : BL, Parcelles : 443, 446, 448, 449, 451, 453, 455, 457, 459, 463		
	Ernée : Section : BV, Parcellle : 173		

	N° Arrêté	Date	Surface en m ²	Date de réception
Prescription initiale	2023-526	01/08/2023	154282	22/08/2023
Attribution	2023-567	21/08/2023		24/08/2023
Prescription modifiée	2024-302	22/04/2024	254000	26/04/2024
Prescription modifiée	2024-551	09/08/2024	234438	19/08/2024

Envoi projet	20/08/2024
--------------	------------

Contexte actuel	Rural	Contexte particulier	Sous terre
Nature archéologique	Non stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2024-302 du 22 avril 2024 modifié par les arrêtés n°2023-526 du 01 août 2023 et 2024-551 du 9 août 2024, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Profil du responsable d'opération :**

Généraliste

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir entre 7 et 10% de l'emprise prescrite. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être ouvertes afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

a.- Tranche ferme

	Préparation	Terrain		Etude	Opération	
Responsable Opération	3 J	30	J	20 J	53	J
Technicien	J	30	J	5 J	35	J
Topographe	J	6	J	4 J	10	J
DAO/PAO	J		J	10 J	10	J
Spécialiste	J	5	J	10 J	15	J
Totaux	3 J	71 J		49 J	123 J	

b.- Tranche provisionnelle

	Préparation	Terrain		Etude	Opération	
Responsable Opération	J	15	J	10 J	25	J
Technicien	J	30	J	10 J	30	J
Topographe	J	3	J	2 J	5	J
DAO/PAO	J		J	10 J	10	J
Spécialiste	J	10	J	10 J	20	J
Totaux	J	58 J		42 J	100 J	

Moyens particuliers

Terrain	Etude
Ferme : 30 jours de pelle (20 tonnes)	
Provision : 15 jours de pelle	

6.- Délais de réalisation

Préparation	3 jours	Terrain	Jours (30+15)	Etude	Jours (20+10)
Remise rapport	90 jours	après la fin de la phase terrain			

Le délégué à la directrice adjointe scientifique et technique des Pays de la Loire

Denis Fillon